



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

## V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,

## CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de grutage sur toiture que doit assurer l'entreprise DESIGN PAYSAGE – 10 rue du Pré Rondot – 21850 SAINT-APOLLINAIRE, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, RUE DOCTEUR MARET, le 3 juillet 2023.

## ARRETONS

### ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION INTERDITE

*Le 3 juillet 2023, entre 6 h 00 et 8 h 00*

#### RUE DOCTEUR MARET

La circulation de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdite au droit du numéro 8, sur 20 mètres linéaires.

Une déviation sera mise en place et la circulation se fera par la place Darcy et la rue de la Poste, dans un sens, et par la rue Mariotte, la rue Docteur Chaussier et la place Darcy, dans l'autre sens.

Pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, l'entreprise DESIGN PAYSAGE matérialisera un cheminement piéton. Ce passage, d'1 mètre de largeur minimum, sera délimité au moyen de barrières.

Un homme-traffic sera positionné au droit du numéro 6 pour diriger les riverains sur la place Darcy et la rue de la Poste.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise DESIGN PAYSAGE, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - L'entreprise DESIGN PAYSAGE sera tenue d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

ARTICLE 4 - L'entreprise DESIGN PAYSAGE sera tenue d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
. l'entreprise DESIGN PAYSAGE,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 16 juin 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
équipements urbains et aux mobilités,



Dominique MARTIN-GENDRE

Publié du ..... au .....